

Marc-Antoine GRANGER

Maître de conférences en droit public à l'Université de Franche-Comté

Chercheur au CRJFC

Ancien chargé de mission auprès du service juridique du Conseil constitutionnel

E-mail : marc-antoine.granger@univ-fcomte.fr

Spécialités académiques : Droit constitutionnel et institutions politiques – Droit administratif – Droits fondamentaux – Droit public de la sécurité et de la police

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

• **Depuis 2015.** Maître de conférences en droit public à l'Université de Franche-Comté

Enseignements assurés à l'Université de Franche-Comté : Droit constitutionnel (CM L1), Droit administratif (CM L2), Libertés publiques (CM L3), Droit administratif des biens (CM L3), Droit des libertés dans l'entreprise (CM M1 Droit de l'entreprise) et séminaire consacré aux libertés de l'esprit (M2 Protection des droits fondamentaux)

Enseignements assurés à Sciences Po Grenoble : Droit et sécurité (CM à distance), Executive Master « Gestion de risques et Management de la sécurité et de la sûreté ».

• **2012 à 2015.**

- Chargé d'enseignement vacataire à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- Chargé d'enseignement vacataire à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

- Chargé d'enseignement vacataire à l'Assemblée nationale (préparation au concours interne des administrateurs de l'Assemblée nationale)

• **2007 à 2012.**

- Chargé d'enseignement à l'Université de Pau (allocataire-moniteur ; ATER)

PUBLICATIONS

I- Ouvrages

- *Droit administratif*, Bréal, Lexifac Droit, 236 p. (à paraître, mars 2018).
- *Code de la sécurité intérieure*, Dalloz, 2018. Annotations et commentaires des titres I et IV (principes généraux de la sécurité intérieure : p. 27-59 ; déontologie de la sécurité publique : p. 75-78) du Livre I^{er} ainsi que des livres IV (police nationale et gendarmerie nationale : p. 272-335), V (polices municipales : p. 336-395) et VI (activités privées de sécurité : p. 396-484).
- *Constitution et sécurité intérieure. Essai de modélisation juridique*, LGDJ, Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, tome 138, 2011, Paris, 493 p.
Prix de thèse du Conseil constitutionnel.
- *Le nouveau droit d'amendement*, mémoire de Master 2 (non publié), Université de Pau, 2007, 169 p.

II- Articles et contributions à des revues et ouvrages collectifs

- « L'état d'urgence en France : quels contrôles ? », in Ben Goold & Liora Lazarus (dir.), *Security and Human Rights*, eds., Hart Publishing, Oxford Legal Studies Research Paper, 2018 (à paraître).
- « Sécurité privée : qui sont les acteurs ? », *Juristourisme*, n° 183, 2016, p. 28-31.
- « Groupements politiques », in François Hervouët, Pascal Mbongo, Carlo Santulli (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de l'État*, Berger-Levrault, 2014, p. 484-489.
- « Symboles de l'État (droit) », in François Hervouët, Pascal Mbongo, Carlo Santulli (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de l'État*, Berger-Levrault, 2014, p. 888-891.
- « Les mesures privatives de liberté », in Pascal Mbongo (dir.), *Droit de la police et de la sécurité*, LGDJ, Lextenso éditions, 2014, p. 561-588.
- « Les parlementaires en mission : une survivance ? », in Pascal Mbongo (dir.), *La séparation entre administration et politique en droit français et étrangers*, Berger-Levrault, 2014, p. 261-281.
- « Les écritures diffamatoires devant le juge administratif », *AJDA*, 27 mai 2013, p. 1041-1045.
- « Les décrets portant attributions des membres du Gouvernement », *RFDC*, n° 94, avril 2013, p. 335-355.
- « Classicisme et renouveau de la police administrative des armes », in Pascal Mbongo et Xavier Latour (dir.), *Sécurité, libertés et légistique. Autour du code de la sécurité intérieure*, L'Harmattan, coll. Logiques juridiques, 2012, p. 167-189.
- « Secret et publicité dans la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité devant le Conseil constitutionnel », *La Semaine Juridique. Edition générale*, 16 juillet 2012, n°s 29 à 34, p. 1459-1464.
- « Présentation du prix de thèse du Conseil constitutionnel : "Constitution et sécurité intérieure. Essai de modélisation juridique" », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 2011, Dalloz, Paris, p. 209-214.
- « Les droits fondamentaux à l'épreuve du terrorisme », in Sylvain Niquège (dir.), *L'infraction pénale en droit public*, L'Harmattan, 2010, p. 134-163.
- « Existe-t-il un droit fondamental à la sécurité ? », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé (RSC)*, 2009, n° 2, p. 273-296.
- « La rénovation du droit d'amendement », *RFDC*, n° 75, 2008, p. 585-599.

III- Notes de jurisprudence, commentaires et tribunes

- « Burkini et maintien de l'ordre public sur les rivages de la mer », *AJ Collectivités Territoriales*, tribune, 2016, p. 529.
- « La sauvegarde de l'ordre public n'est pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit », *Constitutions*, 2015, p. 378.
- « Incompatibilité des fonctions de militaire avec un mandat de conseiller municipal ». Note sous la décision n° 2014-432 QPC rendue par le Conseil constitutionnel le 28 novembre 2014, *Gazette du Palais*, 26 et 27 juin 2015, n°s 177 à 178, p. 18-19.
- « La conception historiquement déterminée du principe constitutionnel de laïcité ». Note sous la décision n° 2012-297 QPC rendue par le Conseil constitutionnel le 21 février 2013, *Gazette du Palais*, 18-19 octobre 2013, n°s 291 à 292, p. 20.
- « En matière de QPC, rien ne sert de faire "feu de tout bois" ». Note sous la décision n° 2013-334/335 QPC rendue par le Conseil constitutionnel le 26 juillet 2013, *Gazette du Palais*, 18-19 octobre 2013, n°s 291 à 292, p. 17-18.
- Note sous la décision n° 2012-271 QPC rendue par le Conseil constitutionnel le 21 septembre 2012, *Gazette du Palais*, 7-9 avril 2013, n°s 97 à 99, p. 20.
- « La distinction police administrative / police judiciaire au sein de la jurisprudence constitutionnelle. Éléments de contribution tirés du commentaire de la décision "LOPPSI" du Conseil constitutionnel », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé (RSC)*, 2011, n° 4, p. 789-800.

IV- Conférences et communications présentées à des colloques ou à des rencontres scientifiques

- « L'assignation administrative à résidence devant le Conseil constitutionnel », 11 janvier 2016. Conférence-débat sur l'état d'urgence organisée par l'UFR SJEPEG et le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté.
- « The Constitutional Law in France », conférence organisée par la chaire des Amériques de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 5 juin 2015.
- « Réflexions sur le statut constitutionnel de la sécurité intérieure », communication au colloque *Sécurité, libertés, légistique* organisé à Poitiers le 15 mai 2012.
- « Le parquet, une autorité judiciaire indépendante ? », in *Actes du VIII^{ème} Congrès français de droit constitutionnel*, Nancy, 16, 17 et 18 juin 2011, [en ligne]. Disponible sur [www.droitconstitutionnel.org].

V- Article de presse

- « Conserver l'équilibre entre libertés publiques et sécurité des citoyens dans un État démocratique (décryptage après les attentats terroristes) », *Pèlerin magazine*, 18 novembre 2015, [en ligne], disponible sur : [www.pelerin.com].

ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE-DÉBAT

- 2 mars 2018 : Les leçons de l'état d'urgence.

ENCADREMENT DE TRAVAUX ET DE STAGES

- 2015-2018 : direction de rapports de recherche et de mémoires (M2 Protection des droits fondamentaux ; 3 rapports de recherche et 1 mémoire)
- 2015-2018 : direction de rapports de stage (L3 ; 7 rapports).

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES OU PÉDAGOGIQUES

- 2016-2017 : responsable de la 2^{ème} année de Licence de droit (UFR STGI, département AES-Doit-Management).
- 2016-2017 : référent BU de Belfort.

EXPERTISES

- Chargé de mission auprès du service juridique du Conseil constitutionnel (2012-2016).
- Expertise pour le compte de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) concernant l'évaluation scientifique d'un projet sur la sécurité, la justice et le développement en Haïti (2017).

AFFILIATION À DES ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES

- Membre de l'[association française de droit constitutionnel](#) (AFDC).
- Membre de l'[association française de droit de la sécurité et de la défense](#) (AFDSD).